

#### ARTICLE 1 - GENERALITES

Les présentes Conditions Générales des Formations (« CGF ») s'appliquent à tous les cours, formations et stages (ci-après « Formation ») organisés par SWISS clinitech sàrl (ci-après la « Société »), seule ou en partenariat avec d'autres prestataires, pour la partie qui la concerne. On entend par « Participant » toute personne physique ou morale ou toute société qui a conclu un contrat de Formation avec la Société. On entend par « Documentation » tout document, support de cours ou matériel pédagogique présenté pendant la Formation ou remis dans le cadre de cette formation. Les autres dispositions contractuelles particulières ou spécifiques sous forme écrite, telles qu'accords individuels, prévalent sur les CGF. La version actuelle et contractuelle des CGF est publiée sur le site Internet [www.swissclinitech.ch](http://www.swissclinitech.ch) de la Société.

#### ARTICLE 2 - INSCRIPTION

L'inscription peut se faire par téléphone, internet, courrier, email ou de vive voix. Le nombre de Participants par Formation est limité. Les inscriptions sont enregistrées selon leur ordre d'arrivée. Si le nombre maximal défini est dépassé, le Participant est informé et inscrit sur une liste d'attente.

Sauf convention contraire explicite par écrit, les Formations doivent être payées avant la date de début des cours.

#### ARTICLE 3 - ANNULATION

La Société se réserve le droit d'annuler des Formations à court terme si un nombre minimal de Participants n'est pas atteint. Dans ce cas, les sommes déjà versées par les Participants sont remboursées, à l'exclusion de toutes autres prétentions.

Les annulations de Formation par les Participants doivent être faites par écrit avant le début de la Formation. Les frais suivants sont facturés :

- jusqu'à 30 jours avant : aucun frais
- jusqu'à 15 jours avant : 50% du coût de la Formation
- moins de 15 jours avant : 100% du coût de la Formation.

#### ARTICLE 4 – DROITS D'AUTEUR

La Documentation est protégée par le droit d'auteur. En particulier, il est interdit de :

- copier la Documentation,
- louer, donner à bail, accorder une sous-licence, prêter, traduire, adapter, modifier la Documentation,
- de remanier ou modifier tout ou partie de la Documentation, d'autoriser tout ou partie de la Documentation à être combiné ou intégré à tout autre matériel,
- de fournir ou mettre à disposition à toute personne par quelque moyen que ce soit la Documentation en tout ou en partie, sous une forme quelconque, sans autorisation écrite préalable de la Société.

#### ARTICLE 5 - ASSURANCE

Les assurances sont entièrement à la charge des participants. La Société ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou de perte.

#### ARTICLE 16 – FOR JURIDIQUE

Tout litige résultant d'une vente relève du droit suisse et de la compétence du tribunal du lieu du siège social de la Société à Gland/VD en Suisse.